

**N°454**

FOOT 93

Vendredi 12 Avril 2019

Paris Ladies Cup

Le samedi 06 avril a eu lieu sur les terrains du stade Auguste Delaune à Saint-Denis la phase départementale de la PARIS LADIES CUP.

20 équipes se sont affrontées lors d'un tournoi afin de se disputer la place qualificative pour la grande finale du 06 au 08 juin 2019 organisée par la Ligue de Paris IDF de football.

Plus de 180 joueuses âgées de 13 à 16 ans ont pu faire étalage de leurs talents pendant toute la journée.

Nous avons eu le droit à une finale disputée entre l'AS BONDY et le RSC MONTREUIL.

C'est l'AS BONDY qui a su tirer son épingle du jeu lors de la séance de tirs aux buts.

Félicitation aux joueuses et aux dirigeants du club et souhaitons bonne chance à notre représentant !

Merci à la Ville de Saint-Denis, au club du RC ST DENIS pour le prêt des installations et aux bénévoles pour l'organisation de cette journée.



infos District...infos District...infos

Informations générales

PAGE 2 à 5 : Infos District.

PAGES 6 à 8: Actions techniques.

PAGES 9 à 15 : Commission Sportive générale

PAGES 16 à 24: Commission Statuts et Règlements.

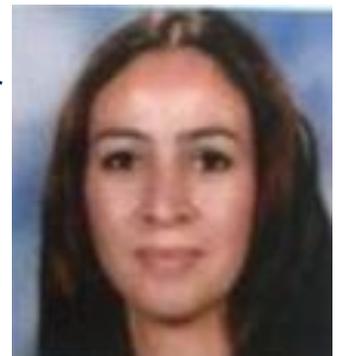
PAGE 25 : Informations Générales du District.

Élue de permanence

Mme. Djaimila BENSLIMANE sera à votre écoute durant ce week-end du 06 et 07 Avril 2019 au **06-50-13-11-45.**

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- **Conditions de sécurité problématique dès l'accueil** (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces etc.),
- **Problèmes réglementaires** (refus de désigner 1 ou des arbitres de touche si pas d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match etc.)
- **Anomalies diverses** (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc.)



Horaires du District

Lundi :	Fermé	→	14h00/18h00
Mardi :	10h00/13h00	→	14h00/18h00
Mercredi :	10h00/13h00	→	14h00/18h00
Jeudi :	10h00/13h00	→	14h00/18h00
Vendredi :	10h00/13h00	→	14h00/18h00



infos District...infos District...infos

Opération clubs 2ème étoile

Attention, dans un premier temps, seuls les kits « matériel sportif » pourront être sélectionnés pour les clubs bénéficiant d'un bon de 600 € et/ou 700 €. Une période de 3 semaines sera alors réservée à cette sélection, jusqu'à épuisement des stocks.

Passée cette date, les clubs auront alors à sélectionner leurs kits « textile » par le téléchargement de bons « dotation » qu'ils devront par ailleurs présenter auprès du distributeur sélectionné.

Pour rappel, les clubs ciblés par cette opération sont les suivants :

- Clubs comptabilisant **moins de 100 licenciés ou clubs spécifiques futsal** (10 licenciés minimum) : bon d'une valeur de 500 € (kit « textile » uniquement)
- Clubs comptabilisant **au moins 10 garçons licenciés de U6 à U13** : bon d'une valeur de 600 € (kit « matériel sportif » ou kit « textile »)
- Clubs comptabilisant **au moins 10 filles licenciées de U6 à U13** : bon d'une valeur de 700 € (kit « matériel sportif » ou kit « textile »)

Au total, ce sont près de 13 400 clubs qui sont concernés par l'opération, soit au total plus de 16 900 bons « dotation » offerts.

Pour tous renseignements complémentaires, nous vous invitons à solliciter les services de la Fédération uniquement par mail à l'adresse suivante : operationclubs2etoiles@fff.fr



Coupes Départementales

Petit rappel :

Lorsqu'il y a 3 arbitres officiel sur un match de coupe 93 les frais sont à partager entre les 2 clubs.

Festival Football U13F

La finale départementale du festival football U13F aura lieu ce samedi 13 avril 2019 à Villepinte au stade CATTRINI, rue Pierre Audat.

8 clubs vont s'affronter lors de matchs, défis techniques et quiz sur toute la journée.

1 seul sortira vainqueur et ira représenter la Seine-Saint-Denis lors de la finale régionale le 4 mai 2019.



Retour sur la finale départementale du Festival Football U13G

Ce samedi 06 avril 2019 a eu lieu la finale départementale du Festival Football U13 des garçons à Villepinte.

Une journée bien chargée qui a commencé par les défis techniques et le quiz.

Les 16 équipes qualifiées sur cette finale ont pu ensuite se confronter sur des matchs de 14 minutes.

A l'issue de la journée, ceux sont Saint Denis US et l'Espérance Paris 19ème qui ont réussi à se qualifier pour la finale régionale.

Nous félicitons l'ensemble des équipes participantes et remercions la ville de Villepinte et le club du FC Villepinte pour le prêt des installations ainsi que les commissaires du football d'animation et les arbitres pour leur investissement durant cette journée.

Vous trouverez ci-dessous le classement final :

- | | |
|--------------------------|---------------------|
| 1 – Saint Denis US | 9- Red Star FC |
| 2- Espérance Paris19 ème | 10- Villemomble Sp. |
| 3- FC Montfermeil | 11- FC Bourget |
| 4- JA Drancy | 12- Solitaires FC |
| 5- Ol. Noisy Le Sec | 13- AS Courneuve |
| 6- AF Epinay | 14- CSL Aulnay |
| 7- AF Bobigny | 15- USM Audonienne |
| 8- Blanc Mesnil SF | 16- FC Pierrefitte |



Nouveau championnat U20 en Ligue et District saison 2019/2020

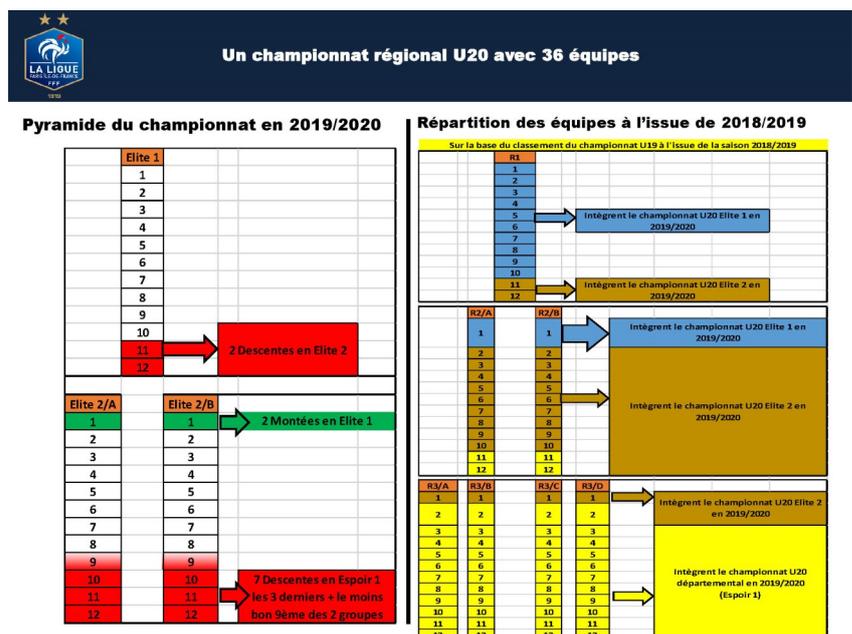
Une large consultation avait été entreprise auprès des clubs, à la fin de l'année dernière, sur la création d'un nouveau championnat U20. Une réflexion entamée par la Ligue dans le souci de conserver au football sa grande vertu de l'accessibilité. Quel que soit votre niveau. Quel que soit le lieu où l'on se trouve et surtout quel que soit votre âge.

C'est dans cet esprit et en concertation que la Ligue a décidé de créer, dès la saison prochaine, un championnat U20 (Ligue et District). Ce championnat sera considéré comme un championnat de jeunes et se disputera le dimanche après-midi sur une plage horaire allant de 12 à 15h laissant ainsi aux clubs la possibilité de fixer l'horaire du coup d'envoi de leur match à domicile en fonction de l'occupation de leurs terrains. Cette nouvelle équipe U20 ne fera pas partie des équipes de jeunes obligatoires mais elle pourra permettre de compenser l'absence d'une équipe de jeunes obligatoire. La ligue a ainsi souhaité que ce championnat soit souple dans son contenu comme dans son organisation. Il sera composé de deux divisions au niveau régional, Elite 1 et Elite 2, qui se répartiront de la façon suivante :

Ce championnat U20 de Ligue trouvera son prolongement naturel dans tous les districts franciliens avec notamment une division Espoir 1 qui sera composée par :

- Les équipes volontaires évoluant en championnat régional U19 R3 en 2018/2019 et qui n'intègrent pas le nouveau championnat régional U20 à l'issue de la saison 2018/2019.
- Les équipes volontaires évoluant en championnat départemental U19 D1 en 2018/2019 pour composer un groupe de 12 équipes, le classement à l'issue de la saison 2018/2019 déterminant l'ordre de priorité.

D'autres divisions départementales pourront être créées (Espoir 1, Espoir 2...) selon le nombre d'équipes engagées.



Cette nouvelle compétition concernera une catégorie d'âge charnière où des jeunes n'ont pas toujours les dispositions et la possibilité pour évoluer dans les équipes seniors. Ces joueurs que l'on appelait avant espoirs (19 et 20 ans) pourront ainsi trouver pleinement leur place dans un championnat qui leur sera entièrement destiné. C'est le rôle de la Ligue et de ses districts que de proposer une offre de pratique adaptée qui permette à chacun de s'épanouir et de se réaliser.

ACTIONS TECHNIQUES

(Avril / Mai 2019)

FORMATION DES CADRES

Les modules de formations se déroulent en club ou au siège du District.

Horaires des formations de 9h00 à 18h00 repas inclus.

Avril 2019

- Certification 1 2 3 le mardi 19 avril : Stade Alain Mimoun, 1 rue Léo Lagrange, 93440 Dugny : COMPLET
- Module U13 le jeudi 18 avril et le vendredi 19 avril : Stade Léo Lagrange, 20 avenue Anatole France, 93320 les Pavillons- sous-bois: COMPLET
- Module U9 le jeudi 25 avril et le vendredi 26 avril : *District de la Seine-Saint-Denis, 65-75 avenue Jean Mermoz, 93120 La Courneuve* : COMPLET
- Module sénior le lundi 29 avril et le mardi 30 avril : Stade Léo Lagrange, 6 avenue de Lattre de Tassigny, 93800 Epinay sur Seine : COMPLET

Mai 2019

- Module U11 le jeudi 2 mai et le vendredi 3 mai : District de la Seine Saint Denis, 65-75 avenue Jean Mermoz, 93120 La Courneuve. COMPLET.
- Certification 1 2 3 le mardi 7 mai : Stade Géo André, 124 rue Anatole France, 93120, La Courneuve. COMPLET.
- Module U15 le jeudi 9 mai et le vendredi 10 mai : Stade Gaston Bussière, 34 rue Gabriel Péri, 93270 Sevran. COMPLET.
- Module U9 le jeudi 16 mai et le vendredi 17 mai : District de la Seine-Saint-Denis, 65-75 avenue Jean Mermoz, 93120 La Courneuve. COMPLET.
- Module U13 le jeudi 23 mai et le vendredi 24 mai : (lieu à définir). COMPLET
- Module U11 le lundi 27 mai et le mardi 28 mai : (lieu à définir). Reste 15 places.

CERTIFICATION CFF1, 2 et 3 :

Pour la période d'octobre à décembre, seront uniquement organisées des certifications pour répondre aux obligations de diplômes des éducateurs dans les clubs. (*Règlement du Statut des Educateurs et Entraîneurs du football*).

Toutes les formations sont en ligne.

PROCESS D'INSCRIPTION des Modules de Formation.

- Etre titulaire d'une licence FFF sur la saison 2018/2019 comportant le cachet médical validé.
Pour les licences non visées par un médecin:
- Fournir un certificat médical de moins de 3 mois d'aptitude à la pratique du football et à son enseignement.
- Inscription uniquement en ligne sur le site du District, en adressant le règlement dans les 10 jours (**délai de rigueur**), d'un montant de 70 euros, à l'ordre du District de la Seine-Saint-Denis de football, **sans le règlement votre inscription sera retirée.**
- Une formation se déroule avec un minimum de 16 stagiaires et un maximum de 25.
- Les dossiers d'inscription complets seront retenus dans l'ordre d'arrivée.

Rappel :

- Gratuité pour les filles hormis une participation de 20€ pour les repas (obligatoire).

BONS FORMATION EDUCATEURS:

- Modules de formations U6/U7 à U15 + animatrice fédérale : chaque licencié bénéficie de 2 bons de formations de 25€ pour chaque module de 16h effectué durant la saison 2018/2019.

BONS FORMATION DIRIGEANTS :

- Dans le cadre du parcours Fédéral, chaque licencié bénéficie de 2 bons de formation de 25€ pour chaque module de formation de 4h effectué durant la saison 2018/2019.

BONS FORMATION ARBITRES :

- Chaque licencié bénéficie de 2 bons de formations de 25€ pour le module de formation initiale d'arbitre. (Sous 3 conditions)

- Le tarif de la formation (frais pédagogiques) devra être égal à 90€
- L »IR2F/Ligue est en charge de la gestion administrative
- Le contenu pédagogique de la formation est celui fourni par la DTA.

Dans le cadre de la Coupe du Monde Féminine 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

Aucun remboursement ne sera effectué lorsque le tarif du module sera inférieur au montant du bon.

PLATEAU FEMININ U11 FUTSAL

Plateau Féminin U11 Futsal découverte le 1 juin 2019, Gymnase Auguste Delaune, 2 rue de Nanteuil, 93100 Montreuil- sous-bois.

FUTSAL

Plateau U6/U7 découverte futsal le 20 avril 2019. Palais des sports Pierre Machon, 156 Boulevard Jean Mermoz, 93380 Pierrefitte sur Seine.



Commission Sportive Générale

12 Avril 2019

Réunion du 12 Avril 2019

Feuille de Match Informatisée

. **En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement,**

. **En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,**

. **En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.**

Pour les rencontres pour lesquelles il est recouru à une feuille de match papier (notamment pour les compétitions en cas de défaillance de la Feuille de Match Informatisée) : la présentation des licences est effectuée sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre, il peut présenter celle(s)-ci. Dans ce cas :

- Il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football ou la demande de licence avec la partie relative au contrôle médical dûment complété dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

- L'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition même si le club adverse ne dépose pas de réserves.

Si un joueur ne présente pas sa licence dans les conditions susvisées, le club doit présenter :

- une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné, la copie d'une pièce d'identité étant toutefois considérée comme une pièce d'identité non officielle et étant saisie par l'arbitre dans les conditions définies à l'alinéa 3 du présent article.

• la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

En résumé :

FMI : Tablette du club recevant

Feuille de match papier :

Sur Footclubs Compagnon (application)

ou

Licences imprimées par le club sur papier

ou

Présentation pièce d'identité avec photo et demande de licence 2017/2018 ou certificat médical

Toutes les demandes de changement (horaire/terrain) doivent passer par Footclubs pour que

Commission Sportive Générale

12 Avril 2019

votre adversaire en prenne connaissance et donne son accord le cas échéant.

Dans le cas où vous êtes club extérieur et que votre adversaire est absent, n'oubliez pas de vous munir d'une feuille de match papier, remplissez votre composition d'équipe, faites tamponner votre présence si possible par le gardien du stade et transmettez la feuille au District dans les 48 heures qui suivent la rencontre.

Matches remis

Seniors

D1 Bourget Fc/Fc Romainville : 12/5/19
 D1 Sevrans Fc/Bourget Fc : 8/5/19
 D1 Stade de l'Est/As Bondy : 28/4/19
 D1 Sevrans Fc/Fc Livry Gargan 2 : 12/5/19
 *D2 A Espérance Aulnaysienne 2/Sc Dugny : date à fixer
 D2 A Enfants de la Goutte d'Or/Blanc Mesnil Sf 3 : 12/5/19
 *D2 A Blanc Mesnil Sf 3/Es Stains : 8/5/19
 D2 B As Paris/Montfermeil Fc 2 : date à fixer
 D2 B Montfermeil Fc 2/As Paris : 8/5/19
 D2 B As Paris/Cosmos Fc : 12/5/19
 D2 B Uf Clichois 2/Cosmos Fc : 21/4/19
 *D2 B Bagnolet/As Paris : date à fixer
 D2 B Usm Audonienne/As Paris : 22/5/19 date butoir
 D2 B As Paris/Bagnolet Fc : 21/4/19
 D3 A Sevrans Fc 2/Neuilly Plaisance Sports : 12/5/19
 D3 A Fc Coubronnois/Villemomble Sports 3 : 8/5/19
 D3 A Fc Coubronnois/Cs Berberes : 21/4/19
 D3 A As Paris 18/Fc Coubronnois : 12/5/19
 D3 A OI Pantin 2/Neuilly Plaisance Sports : 21/4/19
 D3 A Neuilly Plaisance Sports/Sevrans Fc 2 : 8/5/19
 D3 A As La Courneuve 2/Sevrans Fc 2 : 28/4/19
 *D3 B Usm Gagny 2/Villepinte Fc 2 : date à fixer
 D3 B As Stains/Vaujours Fc : 12/5/19
 D4 A Sc Dugny 2/Usm Gagny 2 : 12/5/19
 D4 B As Victory/Drancy Fc : 8/5/19
 D4 B As Victory/Neuilly Plaisance Sports 2 : 21/4/19
 D4 B Flamboyants de Villepinte 2/Fc Aulnay 2 : 12/5/19
 D4 B Bourget Fc 2/Flamboyants de Villepinte 2 : 28/4/19
 D4 B Bourget Fc 2/Esd Montreuil 2 : 12/5/19
 D4 B Bourget Fc 2/Fa Le Raincy 2 : 21/4/19
 D4 B As Victory/Stade de l'Est 2 : 12/5/19
 D4 B Fc Aulnay 2/Flamboyants de Villepinte 2 : 21/4/19
 D5 A As Paris 2/Pierrefitte Fc 2 : 8/5/19
 D5 A Ensemble Espoir et Développement/Entente Paris Gaëls Ai/Us Parix XI 2 : 21/4/19
 D5 A As Paris 2/Ensemble Espoir et Développement : date à fixer
 D5 A Ensemble Espoir et Développement/Ofc Couronnes 2 : 12/5/19
 D5 B Fc Coubronnois 2/Ca Romainville 2 : 21/4/19
 D5 B Fc Coubronnois 2/As Stains 93 2 : 28/4/19
 D5 B Ca Romainville 2/Etoile Fc Bobigny : 12/5/19

Commission Sportive Générale

12 Avril 2019

D5 B As Stains 93 2/Enfants de la Goutte d'Or 2 : 12/5/19

U19

D2 A Es Stains/Stade de l'Est : 28/4/19
D2 A Es Stains/Blanc Mesnil Sf : 12/5/19
*D2 B Uf Clichois/Tremblay Fc : date à fixer
D3 A Fc Coubronnois/Cms Pantin : 12/5/19
D3 A Fc Coubronnois/Neuilly Plaisance Sports : 28/4/19
D3 B As Paris/Bagnolet Fc : 21/4/19
*D3 B As Paris/Neuilly Plaisance Fc : date à fixer
*D3 B OI Pantin/Ass Noisienne : date à fixer
D3 B As Paris/Es Parisienne 2 : 12/5/19
D3 B Fc Aulnay/As Paris : date à fixer

U17

D1 Montfermeil Fc 2/Ja Drancy 3 : 21/4/19
*D2 A Blanc Mesnil Sf 2/Uf Clichois : date à fixer
*D2 B Fcm Aubervilliers 2/Fc Romainville : date à fixer
D3 A As Paris/OI Pantin : 12/5/19
D3 A As Paris/Cosmos Fc : date à fixer
D3 A As Paris/As Jeunesse Aubervilliers 2 : 8/5/19
*D3 A As Paris/Tremblay Fc 2 : 21/4/19
D3 A As Paris/Espérance Paris 19è 2 : 28/4/19
D3 B Ofc Couronnes/Stade de l'Est : 12/5/19
D4 A Fc Romainville 2/Af Paris 18 2 : 28/4/19
D4 B Fc Coubronnois/Rsc Montreuil 2 : 12/5/19
D4 B Fc Coubronnois/Fc Solitaires Paris Est 2 : 8/5/19

U15

D1 Tremblay Fc/OI Noisy le Sec Banlieue 93 : 4/5/19
D1 Fc Livry Gargan/Uf Clichois : 20/4/19
D1 As Jeunesse Aubervilliers 2/Villemomble Sports : 27/4/19
D2 A Sevrans Fc/Stade de l'Est : 4/5/19
D2 A Fc Villepinte/Stade de l'Est : 27/4/19
*D2 A Fc Romainville/Villepinte Fc : date à fixer
*D2 A Villepinte Fc/Fc Romainville : date à fixer
D2 A As La Courneuve/Villepinte Fc : 4/5/19
D2 A Fc Les Lilas 2/Af Bobigny 2 : 27/4/19
D2 B Bourget Fc/St Denis Us 2 : 4/5/19
D3 A Pierrefitte Fc/Villemomble Sports 2 : 4/5/19
D3 B Vaujours Fc/Ofc Couronnes : 27/4/19
D3 B Ofc Couronnes/Es Stains : 4/5/19
D3 B Es Stains/Af Epinay 2 : 27/4/19
D3 B St Denis Us 3/Ofc Couronnes : date à fixer
D3 B Blanc Mesnil Sf 3/Ja Drancy 3 : 27/4/19
D4 A Sevrans Fc 2/Fc Les Lilas 3 : date à fixer

Commission Sportive Générale

12 Avril 2019

D4 A As Paris/Es Parisienne 2 : 4/5/19
D4 A As Paris/OI Pantin : 20/4/19
D4 A As Paris/Sevran Fc 2 : 27/4/19
D4 B Neuilly Plaisance Fc/Fc Romainville : 4/5/19
D5 B Villepinte Fc 2/Neuilly Plaisance Sports 2 : 27/4/19
D4 C Fc Coubronnois/OI Noisy le Sec Banlieue 93 2 : 27/4/19
D4 D Ofc Couronnes 2/As Bondy 3 : 4/5/19
D4 D Antillais de Paris 19è/Sfc Neuilly 2 : 4/5/19
D5 C Bagnolet Fc 2/Championnet Sports : 13/4/19
D5 C Ofc Couronnes 3/Championnet Sports : 4/5/19
D5 D Montfermeil Fc 4/As La Courneuve 2 : 4/5/19

CDM

D2 Vaujours Fc/Sc Buttes Chaumont : 21/4/19
D2 Fc Bondy/Championnet Sports : 28/4/19
D2 Haie Bertrand/Csl Aulnay : 12/5/19
D2 Csl Aulnay/Bourget Fc : 21/4/19
D2 Haie Bertrand/Noisy le Grand Fc : 28/4/19
D2 Sc Buttes Chaumont/Csl Aulnay : 28/4/19
D2 Villepinte Fc/Fc Noisy le Grand : 12/5/19

Anciens

D1 Velha Guarda/As La Courneuve : 12/5/19
D2 A Fc Coubronnois/Avd : 28/4/19
D2 A Fc Coubronnois/Tremblay Fc 2 : 12/5/19

Super Vétérans

Poule A Rsc Montreuil/Amicale Fc : 28/4/19
Poule A Rsc Montreuil/St Denis Us : 12/5/19
Poule A Sevran Fc/Bagnolet Fc : 12/5/19
Poule A Drancy Fc/Ja Drancy : 12/5/19
Poule C Fc Coubronnois/Fc Noisy le Grand : 12/5/19
Poule D Sc Dugny/Benfica Portugais Paris 19è : 12/5/19

55 ans

Es Stains/As La Courneuve : 28/4/19
Es Stains/Flamboyants de Villepinte : 12/5/19
Es Stains/Bagnolet Fc : 21/4/19

Futsal

D1

Sporting République/Drancy Futsal : 2/5/19
As La Courneuve 2/Drancy United : 4/5/19
Karma Fsc Bobigny/Paris Lilas Futsal : 13/4/19

Commission Sportive Générale

12 Avril 2019

Ab St Denis/As La Courneuve 2 : 13/4/19
 Drancy Futsal/Blanc Mesnil Sf : 13/4/19
 Ab St Denis/Paris Lilas Futsal : 4/5/19
 Drancy United/Ab St Denis : 27/5/19
 Paris Lilas Futsal/Blanc Mesnil Sf : 27/4/19
 Ab St Denis/Afc Ile St Denis : 11/5/19
 Paris 18 Futsal/As La Courneuve 2 : 25/4/19
 Es Parisienne/Afc Ile St Denis : 25/4/19
 Es Parisienne/Blanc Mesnil Sf : 18/4/19

D2 A

Sport Ethique Livry 2/Vivacité : date à fixer
 Paris Lilas Futsal 2/As Jeunes Aulnay : 13/4/19
 Vivacité/Office Municipal Aubervilliers 2 : 27/4/19
 Sevrans Fu 2/Vivacité : 4/5/19
 Sport Ethique/Sevrans Fu 2 : 27/4/19
 Sevrans Fu 2/Office Municipal Aubervilliers 2 : date à fixer

D2 B

Pierrefitte Fc 2/Drancy Futsal 2 : date à fixer
 Drancy Futsal 2/Aulnay Futsal 2 : 4/5/19
 Aulnay Futsal 2/Es Parisienne 2 : 27/4/19
 Pierrefitte Fc 2/Aulnay Futsal 2 : date à fixer
 Drancy Futsal 2/Noisy le Grand Futsal : 13/4/19
 Sevrans Fc 2/Aulnay Futsal 2 : 13/4/19

D2 C

As Romilly/Cité Sport et Culture 2 : 23/4/19
 *Cité Sport et Culture 2/Paris Acasa 3 : date à fixer
 Aj Bourgetine/Cité Sport et Culture 2 : 16/4/19

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

1^{ère} demande

Seniors D5 B **Paris Sport Culture 2**/Ca Romainville 2 du 7/4/19

U18 F Poule A **As Bondy**/Fc Aulnay du 6/4/19
 U18 F Poule B **Cms Pantin**/Uf Clichois du 6/4/19

U13 F Poule A **Af Bobigny**/Fc Solitaires Paris Est du 6/4/19
 U13 F Poule A **Ofc Couronnes**/Fc Aulnay du 6/4/19
 U13 F Poule A **Ab St Denis**/As Bondy du 6/4/19
 U13 F Poule B **Af Paris 18**/As Bondy 2 du 6/4/19
 U13 F Poule C **Red Star Fc**/Af Epinay du 6/4/19

Commission Sportive Générale

12 Avril 2019

U11 F Poule A **As Bondy/Rc St Denis** du 6/4/19

Cdm D1 **Cs Villetaneuse/Fc Romainville** du 7/4/19

Super Vétérans Poule B **Fc Livry Gargan/Fc Aulnay** du 7/4/19

Futsal D2 B **Fc Sevrans 2/Vue d'Ensemble** du 6/4/19

Futsal D2 C **Paris Acasa 3/As Romilly** du 6/4/19

55 ans **Blanc Mesnil Sf 2/Bagnolet Fc** du 7/4/19

2^è demande

U15 F Coupe **Af Epinay/Ja Drancy** du 30/3/19

U13 Coupe **Csl Aulnay/Csm Ile St Denis** du 30/3/19

U13 Critérium **Neuilly Plaisance Sports/Fc Livry Gargan** (équipes 1-2-3-4) du 30/3/19

U13 Critérium **Af Paris 18/Usm Audonienne** (équipes 1-2-3-4) du 30/3/19

U11 F Coupe **Ab St Denis/Ja Drancy** du 30/3/19

55 ans **Es Stains/Blanc Mesnil Sf 2** du 31/3/19

3^è dernière demande avant sanctions

U15 D5 C **ES PARISIENNE 3/Ofc Couronnes 3** du 23/3/19

U15 F Poule A **AS BONDY/Stade de l'Est** du 23/3/19

U15 F Poule B **FEMININ VILLEPINTE/Neuilly Plaisance Fc** du 23/3/19

U15 F Poule B **CSL AULNAY/So Rosny** du 23/3/19

U15 F Poule C **FC SOLITAIRES PARIS EST/Af Paris 18** du 23/3/19

U15 F Poule C **AF BOBIGNY/Es Parisienne** du 23/3/19

U13 Critérium **MONTREUIL SOUVENIR/Drancy Fc** (équipe 1) du 23/3/19

U13 Critérium **CSM ILE ST DENIS/Drancy Fc** (équipe 2) du 23/3/19

U13 Critérium **CSM ILE ST DENIS/Ass Noisienne** (équipe 1) du 23/3/19

U13 Critérium **AS LA COURNEUVE/Cms Pantin** (équipe 2) du 23/3/19

U13 Critérium **SEVRAN FC/Neuilly Plaisance Sports** (équipes 1-2-3-4) du 23/3/19

U13 Critérium **USM GAGNY/Fc Livry Gargan** (équipes 1-2-3-4) du 23/3/19

U13 Critérium **USM AUDONNIENNE/Ofc Couronnes** (équipes 1-2-3-4) du 23/3/19

U13 Critérium **MONTFERMEIL FC/Stade de l'Est** (équipe 1) du 23/3/19

U13 Critérium **CS VILLETANEUSE/Romainville Fc** (équipes 1-2-3) du 23/3/19

U13 Critérium **CSL AULNAY/Fc Solitaires Paris 19è** (équipes 1-2) du 23/3/19

U13 Critérium **AF EPINAY/St Denis Us** (équipes 1-2-3-4) du 23/3/19

U13 Critérium **ESPERANCE AULNAYSISSE/Villepinde Fc** (équipes 1-2-3) du 23/3/19

U13 Critérium **AF BOBIGNY/Bagnolet Fc** (équipes 1-2-3-4) du 23/3/19

U13 Critérium **CSM ILE ST DENIS/Red Star Fc** (équipes 3-4) du 23/3/19

U13 Critérium **AS JEUNESSE AUBERVILLIERS/Enfants de la Goutte d'Or** (équipes 1-2) du 23/3/19

Commission Sportive Générale

12 Avril 2019

U13 F Poule A **AULNAY FC**/Af Bobigny du 23/3/19

U11 Critérium **ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR**/Etoile Fc Bobigny (équipes 1-2) du 23/3/19

U11 Critérium **FC LIVRY GARGAN**/Paris Sport Culture (équipes 5-6) du 23/3/19

U11 Critérium **FC SOLITAIRES PARIS EST**/Af Bobigny (équipes 1-2-3-4) du 23/3/19

U11 Critérium **AS PARIS 2**/As Paris du 23/3/19

U11 Critérium **ESPERANCE ACADEMIE BOBIGNY FOOTBALL**/Usm Gagny (équipes 1-2-3-4) du 23/3/19

U11 Critérium **NEUILLY PLAISANCE SPORTS**/Sfc Neuilly (équipes 1-2-3-4) du 23/3/19

U11 Critérium **COSMOS FC**/Rsc Montreuil (équipes 1-2-4) du 23/3/19

U11 Critérium **PIERREFITTE FC**/St Denis Us (équipes 1-2-3-4) du 23/3/19

U11 Critérium **RED STAR FC**/Ja Drancy (équipe 3) du 23/3/19

U11 Critérium **ESPERANCE PARIS 19è**/Montfermeil Fc (équipe 3) du 23/3/19

U11 Critérium **STADE DE L'EST**/Csl Aulnay (équipes 1-2-3-4) du 23/3/19

U11 Critérium **GOURNAY FC**/Espérance Aulnaysienne (équipes 1-2) du 23/3/19

U11 Critérium **VILLEPINTE FC**/Ofc Couronnes (équipes 1-2) du 23/3/19

U11 F Poule B **CS VILLETANEUSE**/Fa Le Raincy du 23/3/19

U15 Coupe Futsal **AS LA COURNEUVE**/Sport Ethique du 24/3/19

Commission Départementale des Statuts et Règlements

03 Avril 2019

Réunion du 03 Avril 2019

Présents : M. Jack BLACHERE (Président), MM. Marcel FRIBOULET, Gérard VIVARGENT (CD), Manuel COBO, Jamal SOUADJI, Tobias MOLOSSI.

Excusés : Mme Djaimila BENSLIMANE (CD), M. Mohamed RAOUADI (CDA).

Assiste : M. Eric TEURNIER (Administratif).

SENIORS

D3 B 51564.2 Es Parisienne 2/As Stains 93 du 24/3/19

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réserve de l'As Stains 93 sur « *la participation des joueurs de l'équipe supérieure ayant effectué 10 matchs* » pour la dire irrecevable en la forme,

Considérant que le grief reproché par l'As Stains 93 à son adversaire ne repose sur aucun article de règlement en vigueur,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Rejette la réserve de l'As Stains 93 comme irrecevable, score acquis sur le terrain,

Débite As Stains 93 des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U19

D3 A 52081.2 Sfc Neuilly 2/Cms Pantin du 24/3/19

La Commission,

Hors la présence de MM. BLACHERE, MOLOSSI qui ne participent, ni ne délibèrent sur cette affaire,

Prend connaissance de la réclamation du Cms Pantin sur la participation de l'ensemble de l'équipe du Sfc Neuilly 2 susceptible d'avoir joué avec l'équipe supérieure pour la dire recevable en la forme,

Après avoir demandé ses éventuelles observations au Sfc Neuilly,

Constatant que ce club n'a pas souhaité apporter de commentaires,

Après lecture des feuilles de matches du Sfc Neuilly « 1 » en U19 en R3 C,

Constatant que cette équipe jouait le même jour contre Us Alfortville,

Considérant que Sfc Neuilly n'a pas enfreint l'article 7.9.1 du règlement sportif général du District 93,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit réclamation non fondée, score acquis sur le terrain,

Débite Cms Pantin des frais de dossier.

Commission Départementale des Statuts et Règlements

03 Avril 2019

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

D3 B 52142.2 As Paris/Neuilly Plaisance Fc du 31/3/19

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Après lecture du rapport de l'As Paris,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel,

Constatant la présence des deux équipes sur le terrain,

Constatant que le club recevant a été dans l'incapacité de fournir un vestiaire à l'arbitre officiel,

Constatant les problèmes rencontrés par le club recevant sur son terrain réquisitionné par la Ville de Paris pour héberger des migrants,

Constatant qu'un maître-chien est positionné durant un laps de temps défini et que l'accès aux vestiaires tant au niveau des équipes que des officiels est problématique,

Constatant que cette personne a oublié d'amener la clé du vestiaire arbitre,

Constatant qu'il est reparti la chercher mais qu'en revenant celle clé n'ouvrait pas la porte prévue selon le délégué officiel,

Constatant que la serrure aurait été vandalisée selon l'As Paris,

Constatant que le club recevant aurait proposé à l'arbitre de s'habiller dans son propre vestiaire, alors que le rapport officiel dit le contraire,

Considérant que les deux équipes étaient prêtes à jouer mais que faute de pouvoir se changer, l'arbitre a décidé de ne pas faire jouer la rencontre,

Considérant qu'une certaine tolérance doit être de mise quant à l'organisation des rencontres sur ce terrain tant que la situation perdure, la Ville de Paris ne proposant aucun terrain de repli au club recevant,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match à jouer à une date à fixer par la Csg.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U17

D1 52220.2 Usm Gagny/Fc Livry Gargan du 24/3/19

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Commission Départementale des Statuts et Règlements

03 Avril 2019

Prend connaissance de l'e-mail du Fc Livry Gargan sur la participation de M. Freddy CISSE Lic. 2548585338 de l'Usm Gagny lors de la rencontre en rubrique ainsi que sur le match suivant en Seniors,

Constatant que ce joueur aurait pu jouer deux rencontres de suite en infraction avec l'article 151 des règlements généraux de la FFF et donc sous une possible fausse identité,

S'en saisit pour en faire évocation,

Après lecture de la feuille de match Seniors D4 A Usm Gagny 2/Ass Noisienne du 24/3/19

Constatant que le nom du gardien de but figurant sur la FMI est M. Zadi SOKOI Lic. 2544254209,

Constatant qu'aucune réserve n'a été portée sur cette rencontre,

Considérant de plus que si M.CISSE avait joué lors du match Seniors, toutes les sanctions auraient été portées sur ce second match et non sur le match en rubrique,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit évocation non fondée, score acquis sur le terrain.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

D4 D 50916.2 Antillais de Paris/Sfc Neuilly 2 du 23/3/19

La Commission,

Hors la présence de MM BLACHERE, MOLOSSI qui ne participent, ni ne délibèrent sur cette affaire,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Constatant que le car devant emmener l'équipe en déplacement a subi une panne mécanique durant le trajet nécessitant l'intervention d'un dépannage qui n'a pas permis de le réparer à temps,

Constatant que le Sfc Neuilly joint une attestation de la société Joncs Marins Voyages justifiant l'incident rencontré,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match à jouer à une date à fixer par la Csg avec frais d'arbitrage à la charge du Sfc Neuilly.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U15

District Cup 50732.2 Esd Montreuil 2/Espérance Paris 19è 2 du 30/3/19

Commission Départementale des Statuts et Règlements

03 Avril 2019

La Commission,
Hors la présence de MM. BLACHERE, MOLOSSI qui ne participent, ni ne délibèrent sur cette affaire,
Après examen des pièces figurant au dossier,
Prend connaissance des réserves de l'Esd Montreuil sur la participation de l'ensemble de l'équipe de l'Espérance Paris 19è 2 susceptible d'avoir joué à au moins l'une des deux dernières rencontres avec l'équipe supérieure et d'avoir joué plus de cinq matches avec l'équipe supérieure pour les dire recevables en la forme,
Après lecture de la feuille de match du 16/3/19 en championnat R3 B Espérance Paris 19è/Us Créteil Lusitanos 2,
Constatant qu'aucun joueur de cette équipe ne figure sur celle en rubrique,
Après lecture de la feuille de match du 23/3/19 en championnat R3 B Espérance Paris 19è/Co Vincennois,
Constatant qu'aucun joueur de cette équipe ne figure sur celle en rubrique,
Après lecture des feuilles de matches de l'équipe « 1 » de l'Espérance Paris 19è,
Constatant qu'aucun joueur de l'équipe en rubrique n'a joué plus de cinq matches avec son équipe supérieure,
Considérant que l'Espérance Paris 19è n'a pas enfreint l'article 15 de la District Cup,
Par ces motifs,
Jugeant en premier ressort,
Dit réserves non fondées, score acquis sur le terrain,
Débite Esd Montreuil des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

D3 B 50732.2 Ja Drancy 3/Af Epinay 2 du 30/3/19

La Commission,
Hors la présence de M. SOUADJI qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,
Prend connaissance de la réserve de la Ja Drancy sur la participation de l'ensemble de l'équipe de l'Af Epinay 2 susceptible d'avoir joué avec l'équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour pour la dire recevable en la forme,
Constatant que l'équipe 1 de l'Af Epinay ne jouait pas le 30/3/19,
Après lecture de la feuille de match du 23/3/19 en D1 Af Epinay/As Jeunesse Aubervilliers 2,
Constatant qu'aucun joueur de cette feuille de match ne figure sur celle en rubrique,
Par ces motifs,
Jugeant en premier ressort,
Dit réserve non fondée, score acquis sur le terrain,
Débite Ja Drancy des frais de dossier.

Commission Départementale des Statuts et Règlements

03 Avril 2019

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

D4 D 50901.2 Fc Livry Gargan 2/As Bondy 3 du 30/3/19

La Commission,

Hors la présence de MM. BLACHERE, MOLOSSI qui ne participent, ni ne délibèrent sur cette affaire,

Prend connaissance de la réserve du Fc Livry Gargan sur la participation de l'ensemble de l'équipe de l'As Bondy 3 susceptible d'avoir joué avec les équipes supérieures, celles-ci ne jouant pas ce jour pour la dire recevable en la forme,

Constatant que l'équipe 1 de l'As Bondy jouait le même jour en coupe U15 contre Csl Aulnay,

Constatant que l'équipe 2 de l'As Bondy ne jouait pas le 30/3/19,

Après lecture de la feuille de match du 23/3/19 en championnat D2 B As Bondy 2/Blanc Mesnil Sf 2,

Constatant qu'aucun joueur de cette feuille de match ne figure sur celle en rubrique,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit réserve non fondée, score acquis sur le terrain,

Débite Fc Livry Gargan des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

D5 B 50825.2 Ca Romainville 2/So Rosny 3 du 23/3/19

La Commission,

Hors la présence de M. FRIBOULET qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Prend connaissance de l'e-mail de l'As Paris sur le déroulement d'un match programmé avant le sien où aucune équipe n'était présente sur le terrain ou dans les vestiaires,

S'en saisit pour en faire évocation,

Constatant qu'à 14h00 un match U15 D5 B était programmé entre Ca Romainville 2 et So Rosny 3 en lever de rideau du match en rubrique prévu à 16h00,

Constatant que ce lever de rideau n'était pas couvert par un arbitre officiel,

Constatant qu'il est demandé un rapport à l'arbitre officiel du match en rubrique sur ce qu'il a vu à son arrivée au stade,

Constatant que celui-ci affirme avoir vu un match avant le sien tout en expliquant ne pas savoir s'il s'agissait de U15 ou de U13,

Considérant que cet arbitre confirme bien avoir vu un match avant le sien qui ne peut être que celui programmé en D5,

Commission Départementale des Statuts et Règlements

03 Avril 2019

Considérant qu'il s'agit de retenir les dires d'un officiel jusqu'à preuve du contraire,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit évocation non fondée et passe à l'ordre du jour.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U13 F

Poule B 55514.2 Csm Ile St Denis/Fcm Aubervilliers du 6/4/19

La Commission,

Prend connaissance de la demande d'inversion par le Fcm Aubervilliers du match retour suite au forfait de son adversaire au match aller,

Constatant que le Csm Ile St Denis ne s'est pas déplacé le 10/11/18 sur les installations d'Aubervilliers,

Considérant l'article 23.8 du règlement sportif général du District 93 qui stipule qu'un club qui ne s'est pas déplacé au match aller doit se rendre chez son adversaire au match retour si celui-ci en fait la demande,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match inversé à jouer sur le terrain du Fcm Aubervilliers.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Futsal

D2 C 52697.2 Paris Acasa 3/Nouveau Souffle Fc 2 du 16/3/19

La Commission,

Prend connaissance de la réserve de Nouveau Souffle Fc sur « *un ou plusieurs joueurs de l'équipe adverse sont des joueurs ayant évolué tout au long de la saison au sein de l'équipe réserve (niveau régional) voire de l'équipe première (niveau national)* » pour la dire irrecevable,

Considérant que le grief reproché par Nouveau Souffle Fc à son adversaire ne figure sur aucun règlement en vigueur,

Considérant que cette réserve a été transmise à la Ligue de Paris Idf au lieu du District 93,

Considérant que cette réserve a été transmise le mercredi 27 mars 2019 à 23h51 ne respectant pas les délais au regard de l'article 30 du règlement sportif général du District 93,

Commission Départementale des Statuts et Règlements

03 Avril 2019

**Par ces motifs,
Jugeant en premier ressort,
Rejette la réserve comme irrecevable,
Débite Nouveau Souffle Fc des frais de dossier.**

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Feuilles de matches non parvenues

Article 44 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis : Non envoi de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle, un dernier envoi sera effectué sur la boîte électronique officielle du club avant sanctions, amende fixée dans l'annexe 3 du présent règlement et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un délégué officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

U15 D5 D Af Paris 18 3/As Jeunesse Aubervilliers 3 du 2/3/19

Dossiers en cours

U19 D1 Fc Villepinte/OI Noisy le Sec Banlieue 93 2 du 24/3/19 : Match joué après avoir récusé l'arbitre officiel présent sur le match, en attente d'une décision de la Commission Départementale de Discipline.

U17 D1 Es Parisienne/Ofc Couronnes du 17/3/19 : Réclamation de l'Ofc Couronnes sur la participation d'un joueur de l'Es Parisienne susceptible d'avoir fait jouer un joueur suspendu sous fausse identité, évocation de la commission, convocations pour le 24/4/19.

U17 D2 B Es Stains/Espérance Aulnaysienne 2 du 24/3/19 : Réclamation de l'Es Stains sur la participation de deux arbitres assistants différents de l'Espérance Aulnaysienne en cours de match, en attente de la décision de la Commission de Discipline sur d'autres affaires dans ce dossier.

Cdm D1 Cs Villetaneuse/Fc Romainville du 31/3/19 : Réclamation du Cs Villetaneuse sur la participation d'un joueur du Fc Romainville susceptible d'avoir occupé la fonction d'arbitre assistant en première mi-temps et en tant que joueur en seconde mi-temps, en attente d'éventuelles observations du Fc Romainville

Anciens D3 B So Rosny 2/Espérance Paris 19è 2 du 24/3/19 : Evocation de la commission sur une possible fraude sur identité de la part de l'Espérance Paris 19è 2, convocations pour le 10/4/19.

Forfaits

Les équipes mentionnées en « gras » sont les équipes ayant été déclarées « forfait ».

Commission Départementale des Statuts et Règlements

03 Avril 2019

Coupe

U18 F Ja Drancy/**Us Paris Xi** du 30/3/19
U13 F As La Courneuve/**Tremblay fc** du 30/3/19

1er Forfait

Seniors D5 B **Paris Sport Culture 2**/Enfants de la Goutte d'Or du 31/3/19
U19 D2 B Villemomble Sports 2/**Tremblay Fc** du 31/3/19
U17 D1 Es Parisienne/**Usm Gagny** du 31/3/19
U17 D4 D Es Stains 2/**Cs Villetaneuse 2** du 31/3/19
U15 F Poule A Stade de l'Est/**Montfermeil Fc** du 30/3/19
Anciens D2 B As La Serbie/**Sc Dugny** du 31/3/19
Super Vétérans Poule B Espérance Paris 19è/**Fc Livry Gargan** du 31/3/19
55 ans **Blanc Mesnil Sf 2**/As La Courneuve du 3/3/19
Futsal D2 B Aulnay Futsal 2/**Noisy le Grand Futsal** du 30/3/19

2è Forfait

U19 D3 A Cms Pantin/**Usm Audonienne** du 31/3/19
U17 D2 B **Af Epinay 2**/Es Stains du 31/3/19
55 ans As La Courneuve/**Blanc Mesnil Sf 2** du 24/3/19

Forfait Général

U19 D3 A **Sport Rue Prévention**
U19 D3 B **OI Montmartre Sports**
U15 D5 A **Espérance Académie Football Bobigny**

Tournois

Usm Audonienne U6-U7-U8-U9-U10-U11-U12-U13 du 20 au 22 avril 2019 : Non homologué en l'état = manque durée des matches, nombre de matches par équipe, recours District en cas de litige en dernier ressort.

Csl Aulnay U11-U13 du 21 au 22 avril 2019 : Non homologué en l'état = manque recours District en cas de litige en dernier ressort.

Feuille de match Informatisée (FMI)

. **En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement,**

. **En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,**

Commission Départementale des Statuts et Règlements

03 Avril 2019

. En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

Les Clubs mentionnés en gras sont les clubs sanctionnés.

Avertissement

Seniors D2 B **Villepinte Fc**/Usm Audonienne du 17/3/19 (pas accès à toutes les licences (problème dirigeant n'ayant pas accès en tant que gestionnaire ou codes/identifiants erronés)

Seniors D4 A **Espérance Paris 19è 2/As Plaine Victoire** du 17/3/19 (pas de réponse)

Seniors D4 A **Bagnolet Fc 2**/Espérance Paris 19è 2 du 24/3/19 (bug de la tablette)

Seniors D4 B **As Victory**/Esd Montreuil 2 du 17/3/19 (problème de connexion – non synchronisée avant match)

Seniors D4 B **Esd Montreuil 2**/Fa Le Raincy 2 du 24/3/19 (problème d'organisation interne)

Seniors D5 A **Sport Rue Prévention**/Championnet Sports du 24/3/19 (oubli du mot de passe)

Seniors D5 B **Enfants de la Goutte d'Or 2**/Afc Ile St Denis 2 du 17/3/19 (pas de réponse)

U17 D4 A **Esc Paris 20**/Af Paris 18 2 du 24/3/19 (pas de réponse)

U15 D3 A Cs Villetaneuse 2/**Fc Aulnay** du 16/3/19 (pas de réponse)

U15 D4 D **Fc Livry Gargan 2**/**Antillais de Paris 19è** du 16/3/19 (Fc Livry Gargan = problème de connexion – non synchronisée avant match - Antillais Paris 19è = pas de réponse)

U15 D5 A Cs Villetaneuse 3/**Pierrefitte Fc 3** du 16/3/19 (pas de réponse)

U13 Coupe **So Rosny**/Tremblay Fc du 16/3/19 (pas de réponse)

Super Vétérans Poule B **Fc Livry Gargan**/Fc La Portugaise Porto du 17/3/19 (problème de connexion – non synchronisée avant match)

Super Vétérans Poule D **Benfica Portugais Paris 19è**/As La Courneuve du 24/3/19 (impossibilité ouvrir FMI)

Amende - 100 Euros

U17 D2 A **Blanc Mesnil Sf 2**/St Denis Us 2 du 17/3/19 (éducateur a fait tomber la tablette)

U17 D4 A **OI Pantin 2**/Esc Paris 20è du 17/3/19 pas de réponse)

U15 D3 A **Cs Villetaneuse 2**/Fc Aulnay du 16/3/19 (pas de réponse)

U15 D4 B **Ja Drancy 4**/Enetente Paris Gaëls Ai/Us Paris Xi du 16/3/19 (pas de réponse)

U15 D5 C **Es Parisienne 3**/Ofc Couronnes 3 du 23/3/19 (pas de réponse)

Match perdu par pénalité

Seniors D5 B Enfants de la Goutte d'Or 2/**AFC ILE ST DENIS 2** du 17/3/19 (pas de réponse)

Futsal D2 B **AULNAY FUTSAL 2**/Vue d'Ensemble du 24/3/19 (pas de réponse)

Les Clubs n'ayant pas répondu aux demandes officielles formulées par e-mail se verront systématiquement sanctionner pour absence d'explications.

Le club des partenaires



District de la Seine-Saint-Denis de football
65-75 Avenue Jean Mermoz
93120 La courneuve

secretariat@district93foot.fff.fr

Foot 93 est le journal numérique et officiel du District de la Seine-Saint-Denis de Football.
Responsable de la publication
Marina SAUVAGE

Rédaction
Myriam AMRI

<u>Fonctions</u>	<u>Noms</u>
Directrice Administrative :	Mme. SAUVAGE Marina
Accueil :	Mme. AMRI Myriam
Responsable Compétition:	M. TEURNIER Eric
Comptabilité:	M. LEFEBVRE Didier
Arbitrage :	Mme. DUMONT Cécile
Mail: secretariat@district93foot.fff.fr	Téléphone: 01-48-19-89-40
Technique:	M. MATHIEU Marc
CTD Foot Animation:	M. ZAIDI Stéphane
Chargé de Développement:	M. MAYTRAUD Jérémy
Conseiller Technique Départemental:	M.MORO Christophe
Mail: technique@district93foot.fff.fr	Téléphone: 01-48-19-89-40

